



HO'OU LU LĀHUI
Regenerating Oceania
13th Festival of Pacific Arts & Culture
Hawai'i 2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION POUR LE TREIZIEME FESTIVAL
DES ARTS DU PACIFIQUE (FestPAC)

LUNDI, 10 JANVIER 2022 À 15H00

VIA APPLICATION VIRTUELLE ZOOM: VIDÉO / AUDIO CONFERENCE

Les Commissaires présents :

Kalani Ka'anā'anā	-	Représentant du Ministère de Tourisme d'Hawaï (HTA)
Maenette Ah Nee-Benham	-	Représentant du Gouverneur
Snowbird Bento	-	Représentant de la Communauté
Sylvia Hussey	-	Représentant du Service des Affaires Hawaïennes
Jarrett Keohokālole	-	Représentant de la Présidente du Senat
Jamie Lum	-	Développement Économique et du Tourisme (DBEDT)
Richard Onishi	-	Représentant des Chambres des Députés d'Hawaï
Māpuana de Silva	-	Représentant de la Communauté

Les Invités :

Jackie Burke	-	Membre du Public
Maka Casson-Fisher	-	Ministère de Tourisme d'Hawaï
Dede Howa	-	Ministère de Tourisme d'Hawaï
Lynn Martin Graton	-	Membre du Public
Ngahiraka Mason	-	Membre du Public
June Matsumoto	-	Membre du Public
Monte McComber	-	Membre du Public
Aaron Salā	-	Directeur du Festival
Mālia Sanders	-	Association de l'hôtellerie Hawaïenne
Kanoe Takitani-Puahi	-	Association de l'hôtellerie Hawaïenne

Personnel :

Gregg Kinkley	-	Avocat General
Timothy Tiu	-	DBEDT
Scott Tome	-	DBEDT
Marlene Hiraoka	-	DBEDT

Excusés :

Kēhaulani Pu'u	-	Représentant de la Ville et Comte d'Honolulu
----------------	---	--

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le chef de la commission Kalani Ka'anā'anā a prononcé un discours d'ouverture en accueillant toutes les personnes présentes avec ses vœux du Nouvel An. Il a poursuivi en présentant M. Gregg Kinkley, sous-procureur général, et l'a remercié d'avoir participé à la réunion à la suite du récent départ à la retraite de Mme Margaret Ahn. Le chef de la commission a exprimé ses remerciements à Mme Ahn pour son temps passé avec la Commission FestPAC avec l'espoir qu'elle profite de sa retraite.

À 15 h 04, le chef de la commission procède à l'appel nominal des commissaires présents : présidente, Mme Ah Nee-Benham, Mme Hussey, Mme Lum, M. Onishi, Mme Bento, Mme Lum, Mme de Silva, M. Keohokālole.

Le chef de la commission a indiqué que, comme indiqué précédemment aux commissaires, Mme Makanani Salā a soumis sa lettre de démission et a été officiellement libérée de la Commission. Le maire d'Honolulu, Rick Blangiardi, a nommé Mme Kēhaulani Pu'u en tant que nouveau commissaire représentant la ville et le comté d'Honolulu ; cependant, elle n'a pas pu se joindre à la réunion d'aujourd'hui.

Le chef de la commission a fait appel au directeur du festival (FD) Salā pour faire la wehena (ouverture) d'aujourd'hui. FD Salā a remercié l'ancien commissaire M. Monte McComber pour le rappel que lundi prochain, le 17 janvier, est le jour de Martin Luther King Jr., un jour férié fédéral qui est reconnu le troisième lundi de janvier de chaque année en l'honneur de l'influent et bien connu leader des droits civiques.

FD Salā a partagé une photo du Dr King prise lors de la célèbre marche de Selma à Montgomery. Le révérend Abraham Akaka, alors révérend de Kawaiha'o Church, a envoyé des lei au Dr. King qui est capturé sur la photo que le FD a partagée. Les lei ont été remis par un contingent hawaïen en signe de soutien et de solidarité. Les représentants d'Hawaï ont non seulement présenté des lei au Dr King, mais ont également fièrement arboré une banderole sur laquelle on pouvait lire "Hawaï sait que l'intégration fonctionne ". Six ans avant la fameuse marche qui a commencé à Selma, le Dr King a parlé au législatif d'Hawaï et a été inspiré par la réputation d'Hawaï en tant que société multiraciale prospère qui avait beaucoup accompli dans les domaines de l'harmonie raciale et de la justice raciale.

FD Salā a poursuivi en déclarant que FestPAC ne sera pas seulement l'intersection de la culture et de l'activité culturelle des peuples du Pacifique, mais sera également présenté comme un lieu et un véhicule pour organiser des réunions diplomatiques pour les peuples d'Océanie.

Le chef de la commission a remercié le FD pour le wehena et a ajouté que le 17 janvier est aussi la date à laquelle le Royaume d'Hawaï a été renversé.

TÉMOIGNAGE PUBLIC SUR LES POINTS DE L'ORDRE

Le chef de la commission Ka'anā'anā a invité des membres du public à témoigner sur les points à l'ordre du jour. N'entendant rien, il passe au reste des points de l'ordre du jour.

APROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE, 2021

Les procès-verbaux ont été distribués et examinés par les commissaires. Le chef de la commission demande s'il y a des commentaires ou des changements au procès-verbal.

N'entendant rien, il a demandé qu'une motion soit présentée et celle-ci a été présentée par Mme Hussey et appuyée par Mme Ah Nee-Benham. Un vote par appel nominal a été demandé avec les commissaires suivants approuvant la motion d'approbation du procès-verbal du 6 décembre 2021 : Le chef de la commission Ka'anā'anā, Mlle. Ah Nee-Benham, Mlle. Bento, Mlle. Hussey, M. Keohokālole, M. Onishi, Mlle. de Silva, Mlle. Lum.

La motion est approuvée à l'unanimité.

RAPPORT SUR LES INTERACTIONS AUTORISÉES, CONFORMÉMENT À ACTE103, LOIS DE SESSION D'HAWAÏ 2021

Le chef de la commission Ka'anā'anā signalé qu'il n'y avait pas de réunions du groupe d'interaction autorisée du comité des sites ; cependant, le Comité administratif (CA) a tenu deux réunions, le 30 décembre 2021 et le 3 janvier 2022, entre la dernière réunion de la Commission et la réunion d'aujourd'hui. Le président du CA a fait circuler le procès-verbal de la réunion qui a été inclus dans le dossier de réunion des commissaires et dont il sera rendu compte au cours du prochain point de l'ordre du jour.

RAPPORT ET MISE À JOUR DU COMITÉ ADMINISTRATIF

À la suggestion de la présidente du CA, Mme Ah Nee-Benham, le chef de la commission Ka'anā'anā a pris les devants et a rendu compte des réunions du CA qui ont eu lieu. Il a commenté qu'une discussion et/ou une action sur le soutien administratif de la commission jusqu'en juin 2023 est demandée. Il a commencé par résumer le soutien administratif que la Native Hawaiian Hospitality Association (NaHHA) a fourni à la Commission dans le cadre d'un contrat avec HTA; cependant, ce soutien n'a pas été formalisé en ce qui concerne sa relation avec la Commission.

Le CA souhaite que cette relation soit officialisée afin de fournir un soutien au DF concernant la planification et la mise en œuvre de FestPAC dans des domaines tels que les responsabilités fiduciaires relatives à la collecte de fonds et à la collecte de fonds, la couverture d'assurance pour le festival, l'emploi du personnel du festival, services juridiques et autres questions liées à FestPAC. Le président a noté que le CA a discuté de plusieurs options, cependant, à la lumière du besoin immédiat de créer une structure administrative, il a été suggéré qu'un protocole d'accord (MOA) pour le soutien administratif soit exécuté jusqu'en juin 2023. Il a rappelé à la Commission que d'autres moyens l'approvisionnement devra être effectué après le 30 juin 2023. Le chef de la commission a accueilli les commentaires des commissaires concernant (1) l'exécution d'un protocole d'entente jusqu'en juin 2023 ; et (2) d'autres options pour obtenir un soutien administratif à partir de juillet 2023 jusqu'au Festival.

Le chef de la commission a confié la discussion à Mme Ah Nee-Benham en tant que chef du CA. Mme Ah Nee-Benham a d'abord remercié les membres du comité du CA de s'être réunis pendant les vacances. Elle s'est félicitée des réflexions de la Commission concernant la formalisation de la nécessité d'un soutien administratif pendant l'intérim et de ce qui devrait être fait à l'avenir. Elle a fait référence aux notes de réunion du CA concernant l'approvisionnement en soutien administratif via une demande de propositions après juin 2023 et aimerait demander conseil à l'AG à ce sujet.

Mme Hussey a commenté en partageant sa compréhension qu'il existe actuellement un mécanisme de soutien administratif par l'intermédiaire de NaHHA qui est en vigueur jusqu'en juin 2023. Elle a demandé pourquoi il n'était pas possible de prolonger la relation contractuelle jusqu'en 2024. Le chef de la commission a fourni commentaires en notant que le contrat entre HTA et NaHHA incluait spécifiquement un langage pour que NaHHA soutienne FestPAC et le représentant de HTA à la commission jusqu'en juin 2023. HTA a une limite statutaire sur son contrat avec NaHHA. Le chef de la commission espère que la Commission disposera de ses propres ressources pour se procurer des services de soutien administratif à partir de juillet 2023 jusqu'à la fin du Festival. En attendant, HTA est disposé à fournir un soutien dans le cadre de son contrat avec NaHHA qui expirera le 30 juin 2023.

Monsieur Keohokālole a ajouté que le cadre actuel a été mis en place afin que la planification puisse se poursuivre en 2022 dans le but d'exécuter une structure permanente d'ici le 1er janvier 2023.

Le chef de la commission rappelle aux commissaires qu'il reste 125 semaines avant le début du FestPAC. Mme Ah Nee-Benham a souligné l'importance de doter le FD d'une structure administrative afin qu'il puisse obtenir des ressources pour gérer et exécuter le Festival.

M. Kinkley a demandé la confirmation du chef de la commission que le contrat existant entre HTA et NaHHA comprend les quatre besoins/tâches de base sur lesquels le chef de la commission a fait rapport. Le chef de la commission a confirmé que les quatre tâches qu'il a mentionnées plus tôt étaient incluses dans le contrat de base de NaHHA avec HTA. Dans le contrat initial, HTA a la possibilité de prolonger quatre contrats d'un an jusqu'en juin 2023. Mademoiselle Hussey a demandé si, en termes de processus, il serait possible d'obtenir un contrat parallèle qui serait effectif du 1er juillet 2022 à 2024 ? Existe-t-il un moyen d'inclure une période de transition pour qu'un entrepreneur travaille avec l'entrepreneur actuel ? Le chef de la commission a indiqué que la Commission n'est pas en mesure de mener des sollicitations tant que le financement n'est pas obtenu et disponible. À l'heure actuelle, il n'y a pas de fonds disponibles et la Commission a besoin d'une entité pour recevoir les fonds. M. Keohokālole a également fait remarquer qu'il est nécessaire de conserver une entité provisoire pour détenir ces fonds. Le chef de la commission convient que s'il est possible de chevaucher deux entrepreneurs, ce serait une bonne direction à considérer. Mme Ah Nee-Benham a exprimé sa gratitude pour les commentaires de Mme Hussey et a noté que de nombreuses leçons seront tirées au cours des prochains mois.

Mme Lum a soulevé une question sur le fait que 2023 était la fin de la période du contrat NaHHA et si HTA aurait besoin de solliciter à nouveau des services. Elle a demandé s'il s'agissait d'une exigence légale et s'il était possible de demander une exemption pour prolonger le contrat sur la base de l'expérience démontrée de l'entrepreneur actuel. Le chef de la commission a confirmé que HTA est tenue, par la loi, de publier une DP pour des services une fois que l'entrepreneur a terminé la période contractuelle de cinq ans.

Le chef de la commission est revenu sur sa demande initiale pour que la Commission approuve l'exécution d'un protocole d'entente avec NaHHA. Il aimerait que la Commission approuve une démarche visant à formaliser le soutien au nom de NaHHA par le biais de HTA. Le chef de la commission cherchera à savoir qui entrera dans le MOA avec NaHHA. La HTA est administrativement rattachée à la DBEDT et la Commission FestPAC est rattachée à la DBEDT.

Il demande conseil à l'AG sur ce que la Commission devra faire. M. Kinkley a demandé une copie électronique du contrat original entre NaHHA et HTA. M. Keohokālōle a fait remarquer qu'à bien des égards, la Commission a déjà procédé à plusieurs votes sur cette question.

À 15 h 27, le chef de la commission a annoncé que M. Onishi et Mme Bento devront quitter la réunion et que la Commission aura toujours le quorum.

Mme Hussey a posé une question sur l'idée d'un contrat de deux ans qui prendrait fin le 31 août 2025. Elle a demandé si cela pouvait être considéré comme un engagement de parrainage. M. Kinkley a indiqué que ce scénario pourrait avoir des considérations d'approvisionnement.

Le chef de la commission a reçu une motion demandant aux commissaires d'approuver l'officialisation des services de soutien administratif de la NaHHA à la Commission jusqu'en juin 2023. Mme Lum a proposé d'approuver la motion et M. Keohokālōle a appuyé la motion. Un vote par appel nominal a été demandé avec les commissaires suivants approuvant la motion visant à officialiser les services de soutien administratif entre la NaHHA et la Commission: Le chef de la commission Ka'anā'anā, Mlle. Ah Nee-Benham, Mlle. Bento, Mlle. Hussey, M. Keohokālōle, Mlle. de Silva, Mlle. Lum. M. Onishi et le nouveau représentant de la Ville, Mlle. Pu'u, sont excusés.

La motion est approuvée à l'unanimité.

TÉMOIGNAGE PUBLIC SUR LES POINTS DE L'ORDRE

Le chef de la commission Ka'anā'anā a invité le public à offrir à nouveau des commentaires. Le chef de la commission a remercié les membres du public qui ont assisté aux réunions de la Commission. N'entendant rien, il passa aux annonces.

ANNONCES

Mlle. Sanders a signalé que l'ordonnance de proclamation d'urgence du gouverneur concernant la loi 220 autorise la tenue de réunions publiques virtuelles jusqu'au 28 février 2022, à moins qu'elle ne soit résiliée ou remplacée par une proclamation distincte.

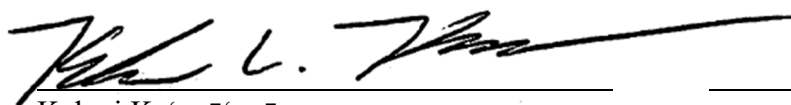
PROCHAINE RÉUNION – 14 FÉVRIER 2022

La prochaine réunion de la Commission FestPAC est confirmée pour le lundi 14 février 2022, 15h00.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le chef de la commission Ka'anā'anā a ajourné la séance à 15h33.

Remerciement,



Kalani Ka'anā'anā
Chef de la Commission

02/08/2022

Date